



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°20 – Réunion Plénière

Réunion du : **Lundi 10 janvier 2022**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présents : Présentiel : Michel ALEXANDRE – Romain BOUGET – José CAUDMONT – Bruno CHARRETTE – Bernard COTY – Cédric DERVEAUX – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD) – Jérémy FLEUREAUD – Florian GONCALVES – Olivier GONCALVES – Michel MOMBOISSE – Jean REDAUD (secrétaire de la CDA) – Georges PEZZOLI.

Visio conférence : Christophe COURET – Pierre HOLLECKER – Gérard IVORA (Représentant du Comité Directeur) – Christophe JOLY – Thierry WILLIG.

Excusés : Nabil BENAÏSSI – Jean Jacques BENHAMOU – Yann BODENES – Hakim BOUAKSA – Magali BOURQUIN – Dominique CARPENTIER – Camille DAAS – Tom DE NUNZIO – Akram GHARBI TARCHOUNA – Sébastien HOLLECKER – Noël LANDON – Karim MESSISHA – Raymond PERON.

Assiste(nt) à la séance : Patrice BOUREAU, Président d'honneur de la CDA
Fabrice POREE membre d'honneur de la CDA

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



VOEUX :

A l'occasion de la nouvelle année 2022 et en espérant que cette saison verra la fin de la pandémie actuelle qui perturbent toute la famille du Football et la vie sociale et familiale de bon nombre de ses licenciés, le Président et les membres de la Commission de District de l'Arbitrage présentent leurs vœux les meilleurs de santé, joie, bonheur et réussite sportive à :

- Monsieur le Président de la ligue de Méditerranée et son Comité de Direction,
- Monsieur le Conseiller Technique Régional en Arbitrage,
- Monsieur le Président et les membres de la CRA de la ligue de Méditerranée,
- Messieurs les Présidents et membres de Comité de Direction des District de **PROVENCE**, de **CÔTE D'AZUR**, des **ALPES** et du **GRAND VAUCLUSE**,
- Messieurs les Présidents et membres des CDA des District ci-dessus,
- Monsieur **Pierre GUIBERT**, ancien Président du District du Var de football et Secrétaire Général de la F.F.F. pour le Football Amateur,
- Monsieur le secrétaire général du District,
- Messieurs les vice-présidents,
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction,
- Mesdames les secrétaires administratives,
- Mesdames et Messieurs les présidentes et Présidents des club Varois ainsi qu'à tous leurs licenciés, joueurs et dirigeants,
- Mmes et MM. les arbitres ainsi qu'à leurs familles,
- M. le Président de l'UNAF VAR et son conseil d'administration,



- Mmes et MM. les présidentes et Présidents des commissions du district ainsi qu'à leurs membres,
- Mme la Conseillère Technique Départemental et M. le Conseiller Foot Animation,
- Mmes et MM. les délégués et observateurs.

FELICITATIONS

Le Président et les membres de la CDA adressent leurs très sincères félicitations à **M. Florian GONCALVES** pour sa nomination au CORE (Centre d'excellence Arbitrale) de l'UEFA à NYONS (SUISSE).

Ils félicitent également **M. Khalid CHAKROUNI** pour sa nomination au titre d'arbitre Régional 2 de la Ligue de Méditerranée.

RAPPEL AUX CLUBS :

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ces derniers ne présentent pas une feuille de frais règlementaire.

CORRESPONDANCES :

Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse a été apportée aux intéressés.

Clubs :

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.

INFORMATIONS :

Formation :

- Voir dans l'ordre du jour.

Formation Initiale d'Arbitre Futsal :

- Voir dans l'ordre du jour.



CONTACTS CDA :

La CDA rappelle qu'à partir du **vendredi 17h00**, le seul numéro à contacter en cas de problème lié aux désignations est le 06.07.16.54.54.

Pour tous les problèmes d'ordre administrative, le seul numéro pour joindre le secrétaire de la Commission en dehors des heures d'ouverture du District est le 06.89.73.17.80.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance par le Président :

- Le Président présente ses vœux aux membres de sa commission et leur souhaite une excellente année 2022 le plus loin possible de la pandémie.
- Il informe la commission des derniers résultats d'examens pratiques des arbitres auxquels elle adresse ses félicitations (voir en début de PV).

2. Section Lois du Jeu et Formation :

A/ Point sur l'organisation de la section :

- Le choix des créneaux horaires de formation au siège du District pour les stagiaires, n'est pas toujours compatible avec la disponibilité des formateurs qui, ne l'oublions pas, sont tous des bénévoles.
- Pour mémoire, ces créneaux sont de 16h00 à 18h00 pour les jeunes stagiaires et de 18h00 à 20h00 pour les seniors.
- Le taux d'absentéisme est en constante progression et n'est pas acceptable.

B/ Point sur les cours dans les secteurs :

- Secteur Est Varois FREJUS : les cours sont dispensés de 18h00 à 20h00 et ne rencontrent que peu ou prou d'arbitres présents au grand désarroi des deux membres de la CDA qui s'y investissent cependant pleinement.
- Secteur Centre Var BRIGNOLES : La reprise des cours dans ce secteur est conditionnée par un accord de la Mairie de BRIGNOLES toujours en attente.
- Secteur TOULON : Une salle et un terrain ont été mis à la disposition de la CDA par la Municipalité d'OLLIOULES grâce à l'action efficace de Pierre HOLLECKER. Le perfectionnement théorique des jeunes stagiaires y sera assuré de 17h30 à 19h30 en salle et de 19h30 à 20h30 sur le terrain pour la partie pratique.



C/ Point sur la préparation Ligue :

° **RAPPEL** : L'examen de ligue jeunes, seniors et futsal se déroulera au siège de la Ligue de Méditerranée le 5 février 2022.

D/ Bilan du stage Interdistrict :

A l'issue des tests préparatoires interdistrict effectués dernièrement, seuls actuellement, trois arbitres Varois réunissent les conditions pour être présentés à l'examen de ligue dont la date est précisée ci-dessus.

E/ Préparation des F I A de Février 2022 :

Le prochain stage FIA organisé par la CDA se déroulera durant les vacances scolaires de Février 2022 à DRAGUIGNAN.

Actuellement dix candidats se sont manifestés et inscrits.

 3. Section Désignations :

A/ Football Libre :

Un nouveau membre de la CDA a été désigné pour assurer les désignations des arbitres dans les catégories jeunes

La commission déplore un nombre toujours plus ou moins constant des indisponibilités, dues pour partie aux conditions sanitaires actuelles.

Les modifications de désignations sont de mieux en mieux appréhendées par les responsables.

Le week-end écoulé a vu le report de 36 rencontres du District en raison de nombreux cas de Covid, obligeant ainsi les responsables des désignations à effectuer de nombreux changements afin de désigner malgré tout pour d'autres matches les arbitres initialement prévus pour ces rencontres.

La commission a constaté une petite amélioration dans l'envoi par les clubs de leurs calendriers de rencontres. A cette occasion, la CDA remercie les clubs ayant fait l'effort de communiquer les horaires des matches dans les délais souhaités, ce qui a grandement aidé à améliorer le bon fonctionnement des désignations.



B/ Futsal :

Le programme des rencontres a été établi pour l'ensemble de la saison par la commission compétente et communiqué au responsable des désignations.

C/ Football Loisir :

Les désignations ont été effectuées fin décembre pour le mois de janvier par le responsable de ces dernières.

Toutefois, des arbitres n'ont pas pu prendre connaissance de leurs récentes désignations en raison d'un problème lié à l'informatique.

 4. Section Suivi et Perfectionnement :

A/ Point sur les observations :

Quatre observations n'ont pu être menées à bien en raison de cas Covid.

Problèmes d'observations des arbitres classés D 3 en raison de la défaillance de l'un des deux observateurs initialement prévus. Néanmoins la commission mettra tout en œuvre pour assurer les deux observations de ces arbitres.

B/ Situation des nouveaux arbitres saison 2021/2022 :

Les analyses d'après match faites par les arbitres stagiaires sont adressées au référent du secteur de BRIGNOLES qui assure alors avec ceux-ci l'étude des problèmes rencontrés en essayant d'y apporter des réponses pour les aider à progresser.

Les retours vers le référent de la part de ces jeunes stagiaires sont très satisfaisants.

C/ Préparation du rattrapage des tests physiques :

Une ultime session de rattrapage sera effectuée avant la fin janvier, probablement à GAREOULT. Tous les éléments y afférant seront communiqués en temps voulu aux arbitres concernés.

D/ Préparation des tests physiques FUTSAL :

En raison d'impossibilités techniques indépendantes de la volonté de la commission, l'annulation des tests physiques FUTSAL pour la saison en cours est décidée par la CDA dès ce jour.



En conséquence, les arbitres de cette catégorie ne seront pas observés durant la saison 2021/2022 et en fin de celle-ci, ils seront gelés dans leur catégorie actuelle. Ils ne pourront ni être rétrogradés ni accéder en catégorie supérieure.

5. Section Administrative et Disciplinaire :

A/ Point sur les renouvellements :

253 arbitres répertoriés.

241 licences enregistrées.

226 licences validées et actives.

213 arbitres désignables.

242 Dossiers médicaux reçus dont 2 en attente de validation par la Commission Médicale du District.

8 Dossiers Médicaux en attente car incomplets.

1 dossier médical rejeté par la CM pour inaptitude définitive.

1 Arbitre démissionnaire à compter du 01/01/2022.

11 arbitres n'ont pas adressé le dossier médical réglementaire au District et 12 arbitres n'ont pas renouvelé également leur licence auprès du club de rattachement.

Un arbitre a vu son aptitude médicale suspendue temporairement par la Commission Médicale en attente de complément d'information sur sa situation.

A l'issue de ce point, le Secrétaire de la Commission quitte la séance pour raisons personnelles.

B/ Point sur les dossiers disciplinaires :

2 réunions ont eu lieu avec notamment l'affaire du jeune arbitre agressé lors de sa première désignations officielle.

C/ Bilan des Frais de Dossiers :

A ce jour, n'ont toujours pas réglé leurs frais de dossier pour la saison en cours. La CDA maintient donc la non désignation de ces arbitre jusqu'à régularisation de leur situation.



D/ Point sur les sanctions :

Deux arbitres ont été sanctionnés d'un retrait de 4 points assorti d'une retenue financière de 100 euros pour une infraction aux articles 24 et 47 du règlement intérieur de la CDA en vigueur pour la saison 2021/2022 et 200 des RG de la F.F.F.

Un arbitre a été également sanctionné de trois mois de non-désignations avec transmission de son dossier au Comité Directeur du District pour extension de la sanction vers une radiation de l'arbitrage de l'intéressé pour infraction à l'article 34 du règlement intérieur de la CDA en vigueur pour la saison 2021/2022 et aux articles 200 et 204 des RG de la F.F.F. avec circonstances aggravantes motivées par son comportement envers la CDA le jour de son audition en situation de récidive.

 6. Comité Directeur :

Le prochain Comité Directeur Plénier se déroulera le mercredi 12 janvier 2022

 7. U.N.A.F. :

La galette des rois sera organisée durant le mois de janvier, et la traditionnelle sortie Ski sera quant à elle programmée en février.

 8. Questions Diverses :

A 21h45, l'ordre du jour de la réunion plénière étant épuisé, le Président lève la séance.

Prochaine réunion restreinte le lundi 17 janvier 2022 à 18h30

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD